COURS DE CHANGE :

ABONNEMENT

COUR DE PARIS, comte Bernard contre Pierre Bernard. Il sera vendu à la Nouvelle Bourse, en cette ville, le Lundi 18 septembre prochain, à une heure de relevée, les ci-après désignés, savoir :

1er Lot. Une ferme, désignée par les numéros quatre, cinq, sept, huit, neuf et douze sur un plan dressé par Louis de Félix de Armas, notaire public, et annoncée par acte de vente passé par Alexandre Lesage, le 1er Nov. 1825, consistant en 200 pieds de face à la rue Bourbon, 200 pieds de face à la rue Bienvenue, bornée du côté du couchant par le lot No. 5, et du côté de la rue Manuel, par le lot No. 7, et du côté de la rue Bienvenue, 200 pieds de face au fleuve, sur 200 pieds de profond. un, 8 pieds 6 pouces de hauteur, et 8 pieds de face à la rue Bourbon, 8 pieds de profond. un, 8 pieds 6 pouces de hauteur, et 8 pieds de face à la rue Bienvenue, et dans le fond par partie du No. 7. Ensemble la moitié en face des dits lots, No. 7 et 8. Les lots No. 7, 8, 9, 10, 11 et 12, mesurant chacun soixante pieds de face à la rue Manuel, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 12, à la profondeur de 120 sur la rière rue Transversale.

Conditions comptant. En numéraire des Etats-Unis ayant cours légal.

FRED. BUISSON, Shérif.

26 juillet

COUR DE FAROUNE. No 3849.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encouragure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le sur-midi, le 8 septembre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente.

Conditions de terre, ensemble avec tous les droits privilèges et prérogatives, qui y appartiennent, située dans les dernières de cette ville, désignées par les numéros 18, 19, 20, 21 et 22, du Pilet No. 34, sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer et dénommé en ledit Pilié, Cairo nous nous, les dits lots mesurant, mesure admise, savoir :

Lots nos. 18 et 19 mesure chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue Conti, sur une profondeur de 105 pieds.

Lots nos. 20 mesure 28 pieds 5 pouces sur la rue de Conti sur la profondeur de 105 pieds et face à la rue Villeré.

Lots nos 21 et 22, mesure chacun 31 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Villeré sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes.

Pour être vendu aux conditions suivantes, savoir :

Comptant, suffisamment pour payer un billet de $1300 dû le 1er juillet 1837, avec les intérêts, frais de protêts et dépens, et le balance payable aux termes et après, pour solidaire des billets suivants.

1o. Un billet de $150.00, dû le 18 juillet 1838.

2o. Deux billets de $ 27.50 chacun, et payable respectivement à 18 et 24 mois du 3 mois 1836.

3o. Deux billets de $255, chacun payable respectivement à 30 et 36 mois du 3 mois 1836.

Deux billets de 255, chacun et respectivement à 18 et 24 mois du 3 mois 1836.

Pour satisfaire au mandat d'une somme de $4275 avec les frais de protêts, du 21 juillet 1837, tous au profit de ... et dépens à la poursuite de B. F. Pavetto.

FRED BUISSON, shérif.

5 août

Aux D. Gaw contre Walter G. Fleland.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Cour du Ier District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encouragure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, Lundi 18 septembre prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre, mesurant soixante Lagoutes, en cette ville, mesurant trente pieds de face à la rue Thalie, et quatre-vingt pieds de profondeur, ... Bourbon, ... Lagoutes, ... Thalie, ... Bourbon, ... Lagoutes, ... Thalie, ... Bourbon, ... Lagoutes, ... Thalie